



OBJET Portage Foncier par l'EPF 74

Réf. 2017-04 -feuille 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2017
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN

Absent représenté : néant

Absents : Jean-Philippe TAVARES, François FOSSOUX.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIBERT

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu la délibération 2016-56 du 7 décembre 2016, approuvant un projet d'aménagement du chef-lieu avec création d'équipements et de logements aidés.

Vu la délibération 2016-63 du 20 décembre 2016 donnant délégation du droit de préemption à l'établissement public foncier pour la DIA 2016-11

Vu l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme

Vu l'arrêté de préemption n° 2016-32 du Directeur de l'EPF 74 en date du 27 décembre 2016

Vu l'article 20 des statuts de l'EPF 74

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74

Vu les modalités d'intervention et de portage définies dans la convention pour portage foncier entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,

la commune sollicite l'intervention de l'EPF74 pour répondre à une déclaration d'intention d'aliéner sur un bien situé en plein cœur du projet d'aménagement du chef-lieu avec la création d'équipements publics et de logements sociaux avec un minimum de 30% de logements aidés.



OBJET Portage Foncier par l'EPF 74

Réf. 2017-04 -feuille 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2017
A 20H00

Le bien concerné, situé sur la Commune de Nonglard est cadastré comme suit :

Section	Parcelles	Situation	Surface
B	929	Chef-Lieu	2a11ca
B	1009	Chef-Lieu	5a23ca

Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de 313 000 € et 12 000 € de commission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour la préemption des biens mentionnés ci-avant ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Portage Foncier par l'EPF 74

Réf. 2017-04 - feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2017

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 26/01/2017

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 31/01/2017
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 01/02/2017

A Nonglard, le 31/01/2017
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 2 février 2017